



Nouveau modèle de cotisations

A Introduction

Jusqu'ici l'adhésion au Réseau Medicus Mundi Suisse correspondait à un montant unique de CHF 600.-. Les petites organisations membres pouvaient demander une réduction de leur cotisation au comité. En revanche quelques organisations versent volontairement une cotisation plus élevée.

Les recettes via les cotisations constituent une part d'environ XY% du budget d'ensemble. C'est là une proportion plutôt modeste, un fait déjà critiqué par la DDC par le passé. Le comité MMS souhaite relever la part globale des cotisations au budget. Mais il entend maintenir le caractère inclusif du Réseau qui doit rester accessible y compris aux organisations qui ont moins de moyens financiers.

C'est pourquoi le comité propose un modèle de cotisations échelonnées en fonction de la taille des organisations.

B Modèle de cotisations

1. Principes régissant les cotisations du Réseau Medicus Mundi Suisse

1. Le Réseau Medicus Mundi Suisse se veut un réseau ouvert et inclusif qui reflète toute la richesse de l'engagement de la Suisse dans la coopération en matière de santé.
2. L'engagement des membres du Réseau en faveur des objectifs communs se traduit par leurs prestations non-matérielles et leur cotisation.
3. Les cotisations reflètent les possibilités financières des organisations membres.

2. Cotisations

Type d'organisation	Montant
Grandes organisations membres	CHF 2'500.-
Organisations membres de taille moyenne 1	CHF 1'500.-
Organisations membres de taille moyenne 2	CHF 1'200.-
Petites organisations membres	CHF 500.-

Règles:

La fixation de la cotisation se fait en fonction d'une auto-déclaration.

Le comité peut fixer une cotisation réduite sur demande d'une organisation.

Points complémentaires:

Les nouvelles cotisations sont perçues à partir de 2016.

Le comité peut définir des règles transitoires.

Repères pour l'auto-appréciation

Le classement par taille de l'organisation, et donc la fixation de la cotisation, se font en fonction d'une auto-appréciation. Pour faciliter cette auto-évaluation, nous avons défini quelques critères pour déterminer la taille de l'organisation.

L'élément clé pour définir la taille de l'organisation est le chiffre d'affaires. Un autre facteur à prendre également en compte pour classer une organisation dans la catégorie «petite taille» réside dans le nombre de projets financés par la DDC.

Type d'organisation	Montant CHF	Chiffre d'aff. CHF	Projets financés par la DDC
Grandes organisations membres	2'500.-	> 5 millions CHF	
Organisations membres de taille moyenne 1	1'500.-	2-5 millions CHF	
Organisations membres de taille moyenne 2	1'200.-	> 1 million CHF	
Petites organisations membres	500.-	< 1 million CHF	≤ 2